

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Tombé

AMENDEMENT

N° II-CF1561

présenté par

M. Courbon, Mme Keloua Hachi, M. Emmanuel Grégoire, Mme Hadizadeh, Mme Herouin-Léautey, Mme Céline Hervieu, M. Proença, Mme Rouaux et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Sport, jeunesse et vie associative »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Sport	0	21 640 000
Jeunesse et vie associative	21 640 000	0
Jeux olympiques et paralympiques 2024	0	0
TOTAUX	21 640 000	21 640 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à pérenniser le crédits du « FONJEP Jeunes », dont le financement ne sera poursuivi en raison de l'extinction du volet relance de ce dispositif.

En effet, le dispositif FONJEP Jeunes a été mis en place à partir de 2021 afin d'apporter un soutien renforcé aux associations du champ de la jeunesse et de l'éducation populaire, en permettant notamment le déploiement de près de 2000 subventions destinées spécifiquement à soutenir des poste de salariés permanents au sein de ces associations. Ces subventions d'une valeur de 7 164 €

par an, sur une durée de 3 ans, visent spécifiquement les associations qui recrutent des jeunes de 18 à 30 ans, quel que soit leur niveau de diplôme, de qualification ou d'expérience.

Nous souhaitons la pérennisation de cette aide, qui a fait ses preuves en matières de soutien à l'emploi des jeunes, qui est essentielle aux associations du champ de la jeunesse et de l'éducation populaire, et qui permet de favoriser l'emploi des jeunes dans un secteur qui connaît une crise d'attractivité sans précédent.

Afin de solidifier le soutien aux associations qui ont eu recours au FONJEP Jeunes depuis 2021, nous souhaitons que ce dispositif puisse être doté chaque année de 6000 postes. C'est en ce sens que nous demandons 21 640 000 €.

Afin d'assurer sa recevabilité financière, cet amendement propose :

- de diminuer à hauteur de 21,64 millions d'euros les autorisations d'engagement et les crédits de paiement de l'action 02 – Développement du sport de haut niveau du programme 219 – Sport ;
- d'abonder à hauteur de 21,64 millions d'euros les autorisations d'engagements et les crédits de paiement de l'action 01 Développement de la vie associative du programme 163 Jeunesse et vie associative.